

# TRAVAUX SUR LES CHEMINS DES CROÛTES ET RUE MOUILLÉE SUR LA COMMUNE DE GENÊTS

## AMÉNAGEMENT DE VOIES VERTES À PARTIR DU MARDI 15 JUILLET

L'aménagement des sections de la véloroute littorale inscrite au Réseau Cyclable d'intérêt Départemental, sur la commune de Genêts, débutera le mardi 15 juillet pour une durée prévisionnelle de 7 semaines (selon météo), en deux phases.

Les travaux consistent à modifier le revêtement du chemin des croûtes, mettre en œuvre un revêtement sur la rue mouillée, sécuriser le carrefour chemin des croûtes/RD35<sup>E1</sup> et améliorer la lecture du carrefour RD 911/rue du pavé par la mise en œuvre d'une résine colorée.

Le chemin des croûtes et la rue mouillée seront requalifiés en voies vertes et ne seront plus autorisés à la circulation des véhicules motorisés (sauf pour les riverains).

Afin d'assurer la sécurité des usagers, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place à compter du **mardi 15 juillet**.

### PHASE 1 :

Du **mardi 15 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> août** :

- La circulation sera interdite sur le chemin des croûtes,
- Réouverture entre le 2 août et le 15 septembre

### PHASE 2 :

Du **lundi 15 août au vendredi 19 septembre** :

- La circulation sera interdite sur la rue mouillée
- La circulation sera interdite sur le chemin des croûtes

Du **lundi 8 septembre au vendredi 19 septembre** :

- La circulation sera interdite sur la RD 35<sup>E1</sup>, entre le camping et le bec d'Andaine

Les travaux ont été confiés à l'entreprise **TP BOUTTE**.

Durant les travaux sur la RD 35<sup>E1</sup>, une déviation sera mise en place par les services du Département.

Ce dernier remercie les usagers pour leur compréhension et les invite à respecter la signalisation en place.

Plan de la déviation mise en place entre le 8 septembre et le 19 septembre :

